

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 7 votants : 8

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un décembre à 18 h 00 le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la Mairie de FRESSELINES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, 1^{ER} Adjoint.

Date de convocation du conseil municipal : 12 Décembre 2023

Présents : M DUGENEST Jean-Claude, M ABIAN Vincent, Mme Chantal COLAS, M CHEVALLIER Bruno, M PINET Franck, M CHAMBELLANT Nicolas, M CZAPNIK Marc

Absents excusés : M PENOT Dominique, M. TALABAZA Christian et M LAVERDANT Jean-Louis

Procuration : M PENOT Dominique à M CHEVALLIER Bruno

Absent non excusé : M Didier AUZANNE

M PINET Franck est élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 1^{er} décembre 2023
- ❖ Evolution du RPI
- ❖ Désignation des délégués du Syndicat Val de Creuse

Approbation du PV du 1er décembre 2023

Le Conseil Municipal accepte le PV à l'unanimité.

Evolution du RPI

Il est mis fin au RPI Fresselines, Maison-Feyne et Villard, conséquence de la suppression d'un poste d'enseignant à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Les Communes de Maison-feyne et Villard décident la suppression de leur école.

La Commune de Fresselines accueillera en 2 classes l'ensemble des enfants.

Désignation des délégués du Syndicat Val de Creuse

Titulaires : Bruno CHEVALLIER et Franck PINET

Suppléants : Dominique PENOT et Nicolas CHAMBELLANT

La séance est levée à 17 H 45.

Pour le Maire, absent

Le 1^{er} adjoint, Jean-Claude DUGENEST.

